

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
 Vu les statuts de l'Université de Limoges,
 Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 09 janvier 2024,

Délibération enregistrée sous le numéro **383/2024/FVE**
Conseil d'Administration du 2 février 2024 :

Sujet : Tarifs Formation Professionnelle Continue 2023-2024 pour la Faculté de Droit et des Sciences Economiques

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2022-2023	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2023	Rappel tarif FPC 22-23	Tarif formation FPC 2023-2024
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	IEJ	Préparation examen CRPPA		IEJ FDSE	243,00 €	825,00 €	825,00 €
	FDSE	M	Droit pénal et Sciences criminelles	M1 et M2 Droit Pénal International et Européen		243,00 €	6 325,00 €	6 325,00 €

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Limoges, le 2 février 2024

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de février 2024.
 Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 5 février 2024.**

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur